



Grand Orient de France

Les Chantiers de la République

Compte-rendu de la Conférence publique
de

M. François de RUGY,

Président de l'Assemblée nationale

Question (s) de confiance

Jeudi 14 décembre 2017

Grand Orient de France
16, rue Cadet - 75009 PARIS

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

Philippe FOUSSIER,
Grand Maître du Grand Orient de France

et les membres du Conseil de l'Ordre,

vous invitent

Dans le cadre des *Chantiers de la République*

à la

CONFÉRENCE PUBLIQUE

lors de laquelle

M. François de RUGY

Président de l'Assemblée nationale

traitera de

Question (s) de confiance

Jeudi 14 décembre 2017 à 19h30

Grand Orient de France
Temple Arthur Groussier
16, rue Cadet - 75009 PARIS

Le présent document ne tient pas compte des nombreux échanges entre les participants à la conférence publique et le Président de l'Assemblée nationale. De surcroît, l'intervention de M. de Rugy a pu être ici ou là différente du propos écrit reproduit plus loin. Selon la formule consacrée, seul le prononcé fait foi. Enfin, le propos du Grand Maître, improvisé, a été réécrit à partir de quelques notes très parcellaires. Il n'est pas, de ce fait, en totalité conforme à l'expression orale qui a été la sienne en conclusion de la conférence publique, non enregistrée.



Philippe Foussier, Grand Maître du Grand Orient de France, François de Rugy, Président de l'Assemblée nationale, et Gilles Richard, Grand Maître adjoint du Grand Orient de France (au pupitre).

Propos d'accueil et d'introduction de Gilles Richard, *Grand Maître adjoint du Grand Orient de France*

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Grand Maître du Grand Orient de France, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs.

En 1974, le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing, annonçait une révision technique de la Constitution, une « mesurette » perçue par la plupart des commentateurs politiques de l'époque comme sans grandes conséquences.

Il s'avère pourtant, rétrospectivement, qu'il s'agit sans doute de l'une des réformes constitutionnelles les plus importantes, depuis l'avènement de la V^{ème} République.

Ainsi et à l'instar des grandes démocraties, la République Française a jeté les bases d'un statut pour l'opposition parlementaire, en permettant à 60 députés ou 60 sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel afin de vérifier la conformité d'une loi nouvelle à la Constitution. Selon la phrase maintenant consacrée, l'opposition peut désormais avoir juridiquement raison tout en étant politiquement minoritaire.

Depuis, d'autres réformes sont venues bousculer la traditionnelle « rationalisation du Parlement », c'est-à-dire la limitation des prérogatives parlementaires. De la session parlementaire unique en 1995, qui accroît de facto la durée du contrôle exercé par les chambres, à la révision de 2008 qui limite l'utilisation de l'article 49.3, c'est à dire la possibilité pour le gouvernement d'engager sa responsabilité sur un texte législatif et donc d'obtenir son adoption sans vote parlementaire, sauf motion de censure.

La fameuse question de confiance ! Nous y sommes. Car tel est l'intitulé de votre intervention.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, nous vous accueillons ce soir sur cette thématique et nous vous en remercions.

Il est vrai que le contexte est particulièrement propice à cette réflexion. Vous avez, M. le Président, lancé le 20 septembre 2017 le chantier d'un « Parlement

de demain ». Les groupes de travail viennent, il y a quelques jours, de formuler les premières propositions marquées du sceau de l'efficacité parlementaire.

Pourtant cette préoccupation ne vous appartient pas en propre, car le pouvoir exécutif lui-même appelle de ses vœux une modernisation institutionnelle, notamment du Parlement. Le président Macron, dans son discours du 3 juillet 2017 devant le Parlement réuni en Congrès, précisait : « *L'esprit qui les a fait naître (... nos institutions) s'est abîmé au gré des renoncements et des mauvaises habitudes* ».

Les jalons sont ainsi plantés et le questionnement ouvert.

S'agit-il d'une révolution copernicienne pour le Parlement, c'est à dire plus simplement d'un retour « à l'esprit qui les a fait naître » comme le disait le Président de la République. L'attachement du chef de l'État à la notion d'efficacité parlementaire, maître-mot du changement institutionnel de 1958, semble le confirmer...

S'agit-il au contraire d'une véritable modernisation de l'institution parlementaire, comme vous semblez l'énoncer dans votre avant propos concernant les premières propositions ?

A moins qu'il ne s'agisse, pardonnez l'ironie - en même temps - de conjuguer efficacité parlementaire et modernisation démocratique.

Le chantier est vaste, il concerne notamment le statut de l'élu longtemps annoncé et jamais mis en œuvre alors qu'il conditionne pour partie le renouvellement de la classe politique et donc à la fois l'engagement civique et le dynamisme démocratique de notre République. Ce questionnement n'est d'ailleurs pas sans risque dans le cadre de notre tradition républicaine, pour laquelle l'élu représente la Nation et non lui-même quelle que soit son appartenance religieuse, sexuelle ou ethnique.

Il aborde également la question des moyens d'évaluation du Parlement. Peut-on tolérer encore que les chambres parlementaires qui votent le budget, c'est-à-dire l'acte législatif le plus important en démocratie, ne disposent pas des moyens de procéder elles-mêmes, à l'évaluation économique des mesures budgétaires proposées ainsi que de celles votées les années passées.

Autant de questions en apparence techniques et qui pourtant sont fondamentales dans le cadre d'un approfondissement démocratique de notre République, c'est-à-dire d'une modernisation du contrôle de l'action gouvernementale.

Toujours à ce propos, et bien que non adepte de l'écriture inclusive, je remarque que l'intitulé de votre intervention comprend à la fin du mot confiance des parenthèses comprenant en leur centre la lettre S. Ce pluriel induit évidemment une autre approche, plus générale, celle de la crise de la défiance désormais installée entre l'élu politique et le citoyen.

Il ne vous a pas échappé, Monsieur le Président, que le parlementaire ne constitue plus comme naguère, sous la III^e République, la figure de la démocratie. A celle de l'expert qui lui a succédé dans les années soixante, à celle du juge et du journaliste qui triomphent à la fin du XX^e siècle, nous serions désormais tous orphelins de toutes incarnations démocratiques.

Ce phénomène n'est certes pas spécifique à la France, mais là encore, le contexte est propice à cette réflexion. En Europe le vote protestataire ne cesse de s'accroître, ce que certains, parfois par paresse intellectuelle, taxent d'essor ou de progression des populismes.

Comment faire pour qu'à nouveau les chambres parlementaires deviennent ce lieu réel du débat démocratique, ce lieu d'expression de la raison qui nous est chère à nous maçons, un lieu enfin débarrassé d'une théâtralisation du politique que prophétisait Guy Debord ?

Il ne vous a pas échappé encore, Monsieur le Président, que cette crise de défiance aujourd'hui ne se cantonne pas seulement aux parlementaires. L'abstention croît à tous les rendez-vous électoraux. Même le scrutin municipal, qui demeure pourtant l'expression d'une démocratie de proximité à laquelle les citoyens sont très attachés, connaît lui aussi une érosion de la participation démocratique.

Au delà de ces constats, et bien que les causes de cette défiance dépassent assurément la seule sphère de la responsabilité du politique, c'est d'abord autour de votre analyse et de vos propositions que nous sommes réunis ce soir.

Ce soir, précisément, nous ne sommes pas réunis dans une quelconque salle de conférence. Nous sommes dans le temple Groussier, au siège du Grand Orient de France. Même s'il s'agit d'une conférence ouverte à un public « profane », vous ne serez pas donc pas surpris que les valeurs défendues par les francs-maçons du Grand Orient de France soient également abordées à l'aune de la question de confiance. Parmi elles, il en est une qui nous paraît être au cœur du pacte, du socle républicain, autour duquel la confiance dans le politique s'est construite : la laïcité.

Sur ces questions et bien évidemment sur d'autres, je vous cède M. le Président, la parole.



Réception de M. François de Rugy, Président de l'Assemblée nationale, par Philippe Fossier, Grand Maître du Grand Orient de France, en présence d'une délégation du Conseil de l'Ordre.



Discours de François de Rugy,
Président de l'Assemblée nationale

« Question(s) de confiance »

Monsieur le Grand maître,

Mesdames et Messieurs,

J'imagine à quel point le thème de cette conférence peut sembler à certains comme un poncif.

La question de la confiance en politique n'est en effet pas nouvelle et elle a inspiré beaucoup de réflexions, voire d'ouvrages, souvent rédigés en forme de manuels de la méthode Coué.

La question de la confiance constitue en quelque sorte un invariant de tout discours politique.

Il suffit pour s'en convaincre de faire appel quelques instants à notre mémoire collective : Certains d'entre vous se souviennent peut-être de ces affiches, sur les murs de nos villes, du temps où l'affichage politique en 4 mètres par 3 était encore autorisé, et qui proclamaient fièrement « Barre confiance ».

En faisant quelques recherches avant de m'exprimer devant vous, j'ai même réalisé que l'ancien Premier ministre, candidat à l'élection présidentielle, avait été l'auteur d'un ouvrage intitulé ...Question de confiance.

C'est vous dire que le titre de cette intervention ne fait pas dans l'originalité !

Certains se souviendront aussi probablement de la déclaration de candidature avortée de Michel Rocard en 1980, qui appelait les Français à lui accorder leur confiance - l'expression étant au passage affublé d'un joli lapsus puisqu'il prononça le mot conscience.

Tout cela ne doit rien au hasard : La confiance, chacun le comprend bien, est en démocratie représentative le carburant de l'action publique : elle est indispen-

sable à l'élection, puisque la délégation du pouvoir souverain est le fruit d'une confiance accordée.

Elle est indispensable à l'action, puisque l'acceptabilité sociale des décisions prises tient dans la confiance de ceux qui les vivent, parfois les subissent, tout à la fois envers ceux qui les prennent et envers leurs effets attendus.

Du reste, tous les autres champs de la vie collective sont impactés par cette notion : c'est d'autant plus vrai en économie capitaliste où la monnaie, le crédit, les marchés reposent sur la confiance sinon des acteurs entre eux, du moins des acteurs envers les outils dont ils se sont dotés pour interagir.

Et je ne vous ferai pas l'injure de disséquer ici les relations entre religions et confiance : la foi et la confiance ont des liens qui vont bien au-delà de la seule étymologie.

Mais au-delà des déclarations de principe, au-delà des appels permanents, je n'ose dire parfois désespérés, des acteurs politiques à la confiance des citoyens, si j'ai choisi ce thème pour intervenir ce soir devant vous c'est que je pense profondément que nous sommes aujourd'hui dans un moment très particulier, dans une crise qui recèle tout à la fois des risques considérables, mais aussi une opportunité dont nous devons collectivement prendre conscience.

Oui, nous sommes face à des dangers, car la crise de confiance qui mine la vie publique en France menace notre République et notre démocratie.

Mais oui, nous sommes aussi face à une situation pleine d'opportunité, parce que j'ai la conviction que la nouvelle donne politique issue des scrutins du printemps dernier nous offre une chance – une dernière chance peut-être - de résoudre cette équation délétère et de promouvoir un pacte national renouvelé, qui ne soit pas bâti sur le repli mais sur l'ouverture, qui ne repose pas sur l'abandon de nos principes républicains, mais sur leur réaffirmation et leur revivification.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler d'où je parle : je suis président d'une Assemblée nationale qui est la première dans l'histoire à représenter la Nation, alors qu'elle est issue du choix d'une minorité de nos concitoyens.

Aux élections législatives de juin dernier, les Français se sont majoritairement abstenus tant au premier comme au second tour.

C'est une situation inédite dans l'histoire de notre République. Il faut avoir la lucidité de ne pas l'oublier au fur et à mesure que nous nous éloignons des dernières élections.

Je le dis souvent à mes collègues, et notamment à ceux de groupes qui prétendent représenter celles et ceux qui ne se sont pas déplacés aux urnes : ce silence citoyen de juin dernier, nul ne peut prétendre l'incarner.

Mais ce silence, nous devons lui apporter une attention, et l'intégrer à nos réflexions et à notre action.

Ce silence ne remet nullement en cause la légitimité de la majorité à agir, car il n'y a pas de majorité alternative, pas plus dans les urnes que dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Mais il oblige la majorité à mettre en œuvre des actes qui répondent à cette désaffection électorale sans précédent dans notre histoire politique.

C'est en tout cas, pour ce qui me concerne, une obsession.

Et cette situation inédite, qui témoigne sinon d'une défiance, du moins d'une méfiance envers les institutions et celles et ceux qui les incarnent, se double d'une montée inexorable de forces politiques populistes qui font de la défiance leur carburant, qui alimentent par leurs discours la défiance.

Le résultat éclatant du deuxième tour de l'élection présidentielle ne doit pas nous faire oublier celui, beaucoup plus inquiétant, du premier.

Jamais les forces populistes, qu'elles se situent à droite ou à gauche de l'échiquier politique, n'avaient totalisé autant de suffrages.

Une telle situation n'est pas le fruit de la conjoncture.

Elle ne tient pas d'un accident de parcours, d'un de ces surgissements électoraux sans lendemains comme en connaît parfois la vie politique.

Nous ne devons jamais oublier que le Front national est arrivé en tête aux dernières élections européennes, aux dernières élections régionales, et qu'il a obtenu des scores jusqu'ici inégalés lors de ce type de scrutins aux départementales.

Et contrairement à une idée conçue bien pratique, pour ne pas dire bien confortable, les études électorales publiées lors de ces scrutins démontrent que l'électorat qui présente la structure sociologique la plus proche de la moyenne française, c'était l'électorat du Front national.

On aime à se représenter ce vote éminemment protestataire, éminemment porteur de défiance, comme un vote de marges : c'est au contraire, toutes les études le démontrent, un vote qui s'est enraciné au cœur de la société française.

On aurait bien tort de considérer que la déconvenue des présidentielles, suivie de l'échec aux législatives, dû en grande partie il faut le reconnaître au mode de scrutin, combinés aux difficultés internes du FN ont dissipé le danger. Ces phénomènes l'ont juste écarté.

Mais la défiance sur laquelle le populisme d'extrême droite s'est bâti n'a pas disparu comme par enchantement.

Et ce, d'autant qu'il n'y a pas en France un populisme, mais bien des populismes qui se concurrencent mais se nourrissent à la même source de la défiance, et qui l'alimentent au quotidien.

Ce n'est pas faire injure à Jean-Luc Mélenchon que de parler de populisme à propos de la France Insoumise : lui-même, et ses proches, se sont à de multiples reprises réclamés de cette appellation.

Une série continue de scrutins qui ont vu l'extrême droite s'enraciner dans la vie politique française.

Des candidats populistes qui ont obtenu plus de 2 suffrages exprimés sur 5 aux présidentielles.

Une abstention supérieure à 50% lors des élections législatives.

Si tout cela ne doit pas nous amener à réfléchir à la crise de confiance dans notre pays, qu'y faudra-t-il pour qu'on s'en convaincre ?

On peut toujours tenter de se rassurer en se comparant : il est vrai que notre pays, en matière de montée des populismes, n'est pas une exception.

On le voit en Europe, avec les mouvements nationalistes qui renaissent en Europe de l'Est, avec la poussée populiste en Autriche, avec le surgissement de l'AFD en Allemagne, avec le Brexit.

On le mesure également aux Etats-Unis, avec la victoire de Donald Trump.

Tous ces phénomènes ont les mêmes racines :

- Une mondialisation culturelle qui bouscule les frontières, fait douter des identités, provoque en retour des crispations.
- Une mondialisation économique qui, par sa brutalité parfois, son absence d'anticipation souvent, remet en cause des situations et des structures sociales sans dessiner un avenir, et invite donc au repli.
- Une crise écologique majeure, adossée à la découverte de facteurs de dangers environnementaux et pour la santé humaine, ce qui fait douter du progrès lui-même.
- Une guerre – car c'en est une et le nier serait coupable - lancée par un fanatisme religieux qui tente, par la violence barbare, d'imposer à ceux qu'il considère comme les siens sa vision théologique et au monde son emprise idéologique.

Oui, tous ces phénomènes se nourrissent aux mêmes sources. Mais il y a plus : ils ont en commun la vision d'un monde dont les responsables seraient tous tenus par la même connivence – de caste, d'intérêts, de couleur de peau, de religion... Populismes et nouvel antisémitisme, populismes et néoracisme justifié par une dénonciation du postcolonialisme, populisme et complotisme font bon ménage, et cela ne tient en rien au hasard.

« Ne faites confiance à aucune institution, à aucune personne investie d'autorité, à aucun qui ne vous ressemble » : ce pourrait être la devise.

Une devise qui voudrait conduire à rabougir les individus et les pensées, à catégoriser, à enfermer.

Ce néopopulisme associe mêmes racines, même vision, mais également mêmes vecteurs : il est tellement facile de jeter le discrédit, le soupçon, en 140 caractères.

Et ce n'est pas être réactionnaire que de constater que les modes de propagation des idées, que les lieux mêmes des débats ont été profondément bouleversés par la donne numérique.

D'abord, parce qu'elle a pour conséquence, de manière quasi-physique, de compresser l'expression, et donc de faciliter les raccourcis, pour ne pas dire les approximations. C'est d'ailleurs, soi-dit au passage, un paradoxe : alors que le numérique permet la multiplication des échanges de données, alors qu'il a fait disparaître les notions de limite physique des textes, par exemple, alors qu'un

livre, qu'un journal ou qu'un magazine sont limités en pages et en signes, il a au contraire généré une réduction de la longueur des textes, de la subtilité des propos.

Comme si les réseaux sociaux, par la multiplication du volume des informations disponibles et des interlocuteurs connectés, avaient dans le même temps réduit la capacité de chacun à s'exprimer, à préciser sa pensée, dans toute sa complexité.

Oui, à l'heure du numérique, comparaison douteuse, voire proprement malhonnête, peut devenir raison et se propager à une vitesse phénoménale, sous la forme d'un tweet bien troussé.

Un phénomène d'autant plus délétère pour l'idée même de confiance qu'il se double de la création de communautés virtuelles qui n'ont même pas conscience de leur propre existence.

Ce sont les algorithmes qui se chargent de distinguer à notre place ce qui nous est accessible, les émetteurs dignes de confiance –c'est-à-dire partageant les mêmes systèmes de valeurs, de croyances, voire les mêmes préjugés.

Nombreux sont les observateurs qui considèrent que l'élection de Donald Trump ne saurait être étudiée en ignorant cela : à la fois l'enfermement des citoyens internautes dans des communautés de fait qui évacuent du lisible tout point de vue alternatif au sien, et dans le même temps la culture de la défiance envers l'adversaire supposé. « Si les médias grand public classiques le disent, c'est que c'est faux. Si toute ma TL le dit, c'est que c'est vrai ».

Mêmes racines, même vision complotiste, mêmes vecteurs communicationnels, mais aussi de plus en plus souvent mêmes chefs d'orchestre.

Je parlais à l'instant de l'élection de Trump .

Celle-ci aurait-elle été possible sans le dénigrement ciblé, opiniâtre, organisé, d'Hillary Clinton, derrière lequel certaines officines étrangères ont joué un rôle aujourd'hui établi ?

Les mêmes qui ont tenté une ultime offensive à la veille du second tour de l'élection présidentielle en France.

Qu'y avait-il de commun entre ces attaques ?

Elles ne se fondaient pas sur une critique des positions politiques de la candidate démocrate ou d'Emmanuel Macron.

Les deux, d'ailleurs, étaient perçus par l'opinion comme plus compétents que leurs concurrents respectifs.

Non, il n'était pas question de programme : il était question de confiance.

Hillary avait mis en danger la sécurité nationale par l'utilisation de sa boîte mail lorsqu'elle était secrétaire d'Etat ? On ne pouvait faire confiance à son leadership.

Elle avait menti sur la gestion de sa campagne des primaires ? On ne pouvait faire confiance à sa parole.

Le candidat Macron n'avait pas tout dit sur l'origine de ses soutiens financiers ? On ne pouvait faire confiance en son sens de l'intérêt général.

Probablement êtes-vous nombreux à vous dire, à ce point de mon intervention, que ce tableau noir, qui dessine des sociétés démocratiques soumises à un climat de défiance, rend presque impossible l'objectif que je fixais pourtant à l'action publique au début de mon propos: celui de retisser le lien indispensable de confiance entre citoyens et institutions, entre individus et responsables politiques.

Si j'ai tenu à rappeler ce contexte, c'est que je crois qu'il est indispensable, pour agir, d'être lucide face aux défis.

Et même si toute action politique emprunte à Sisyphe, je ne veux pas sombrer dans le pessimisme ou le fatalisme.

Bien au contraire.

Parce que je crois en l'action politique.

Parce que je crois en notre capacité collective à changer le cours des choses, à conjurer le pire, qui ne survient le plus souvent que si on s'y résigne ou que si on refuse de regarder le danger de face.

Et parce que j'ai la conviction que notre pays est prêt à l'exercice de la refondation.

Nous sommes, je l'ai dit, au pied du mur, tant le danger populiste guette notre démocratie.

Mais nous avons des ressources, à condition d'ouvrir les yeux.

Je veux vous remercier pour l'exercice auquel vous m'avez invité à me livrer devant vous ce soir.

Il est exigeant, et m'a amené, pour étayer mon propos comme pour approfondir ma réflexion, à compiler un certain nombre de données statistiques ou académiques, qui traitent de la confiance et de la vie publique.

Et je dois vous avouer que j'ai été assez surpris de constater l'abondance de la littérature et des données statistiques en la matière.

Alors que la vie politico-médiatique nous fait nous concentrer souvent sur des baromètres de confiance envers les acteurs politiques publiés tous les mois, qui nous amènent parfois à commenter à n'en plus finir des évolutions qui tiennent, quand on y réfléchit bien, le plus souvent dans la marge d'erreur statistique, des chercheurs en sciences sociales, en sciences politiques, en sciences économiques, publient sur le long terme des séries annuelles de données qui permettent de mieux appréhender la réalité française.

Je parlais d'ouvrir les yeux : ouvrons-les donc d'abord sur nous-mêmes, et sur le rapport particulier que les Françaises et les Français entretiennent avec la valeur confiance, en tant que telle, avant même d'en examiner la portée sur le champ politique.

Quand on les interroge et qu'on leur demande de choisir entre les deux affirmations suivantes : « On peut faire confiance à la plupart des gens » et « On n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres », 73% des Français interrogés répondent « On n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres ».

Avec 26% de confiance dite « spontanée » envers autrui, les Français se situent à l'avant-dernier rang européen, devant le Portugal, et ce depuis des années.

Loin de moi l'idée de me lancer ici dans une explication sociologique savante du phénomène.

Mais il doit retenir l'attention, dès lors qu'on prétend traiter de la confiance.

Si les pays de tradition protestante ont tendance à exprimer une confiance spontanée supérieure aux pays catholiques, je laisse aux sociologues le soin de creuser cette question.

Mais tirons-en au moins un élément de contexte : la confiance spontanée n'est pas à proprement une vertu française.

C'est d'autant plus évident que, confrontés aux questions sur la confiance qu'ils accordent aux institutions ou aux responsables économiques ou syndicaux, là encore, les Français se distinguent par des niveaux de confiance exprimée extrêmement faibles par rapport à leurs voisins : ainsi, seuls 48% des Français indiquent avoir confiance en leur entreprise, quand cette confiance est majoritaire dans tous les pays testés, à l'exception du Japon et de la Russie.

Sur cet item, en 2016, la différence est significative avec l'Allemagne, les Etats-Unis, le Canada mais aussi avec l'Espagne malgré la crise : dans ces pays, la confiance envers son entreprise frise les 2/3 des sondés.

L'institut Pierre Mendès France et le Centre d'Etudes de la vie politique française ont mis au point un baromètre annuel de la confiance.

Il indique, dans sa livraison de 2017, que la méfiance est le premier item associé au monde politique : ce sentiment culmine à 40% des premières citations, parmi 8 propositions faites aux sondés.

Et le degré de confiance envers les élus décroît au fur et à mesure qu'on s'éloigne des bassins de vie : dans l'ordre décroissant, c'est aux maires, aux conseillers généraux, aux conseillers régionaux, aux députés, aux sénateurs puis aux ministres que les Français déclarent accorder le plus leur confiance.

Une telle structure de confiance n'a rien de spécifique à la France.

Et à bien regarder les chiffres, la défiance envers la politique est, chez nous, du même niveau qu'ailleurs.

Sur un temps long, on note d'ailleurs un phénomène intéressant : si la confiance envers les acteurs politiques a énormément baissé dans les années 90, elle s'est stabilisée depuis lors.

Et puisque nous sommes entre nous, et que cet exercice m'amène à exprimer, au-delà des chiffres, une conviction personnelle, je vais vous livrer une hypothèse, qui est aussi le fruit d'une observation in situ de notre vie politique – je suis élu depuis 15 ans, d'abord sur le plan municipal puis parlementaire.

Je suis convaincu que la défiance des Français dans la politique que l'on constate aujourd'hui dans leur abstention et dans leurs votes protestataires tient avant tout dans l'incapacité qui a été celle de la classe politique, collectivement, à mener à bien des réformes qui étaient attendues et n'ont jamais été menées que partiellement, et dans la douleur, le plus souvent sous la pression de l'opinion.

C'est de ne pas avoir pris conscience du bouleversement intervenu dans les années 90, du décrochage de confiance auquel on n'a pas assez porté attention, mais qui était là pourtant, constable, incontestable.

Le 21 avril 2002 n'était pas un accident.

C'était une manifestation – la première – de cette crise de confiance de la France en elle-même, dont les leçons n'ont été tirées, par les politiques et par les Français, que 15 années plus tard.

Car ce qui me semble représenter un facteur d'espoir, c'est que précisément, cette impatience à voir enfin menées à bien ces réformes a été au cœur de la dynamique qui a abouti au bouleversement politique que nous avons connu à l'élection présidentielle comme aux élections législatives.

En préparant cette intervention, j'ai été frappé par l'abondance de la littérature sur la question de la confiance : dans les écoles de commerce, qui forment à la négociation, on développe des théories passionnantes qui distinguent *confiance cognitive (issue du raisonnement)* et *confiance affective (issue du cœur)*.

Dans les études sociologiques, et de sciences politiques, on y consacre également beaucoup de réflexions très documentées.

Plutôt que de faire de la paraphrase, je préfère vous livrer notamment cette réflexion d'un observateur belge de la vie politique, Loïc Nicolas, qui écrit ceci : « *cette crise de confiance n'est pas la simple expression d'une inquiétude générale face aux ténèbres d'un futur incertain.*

Inquiétude dont les mandataires politiques, incriminés sans nuances, paieraient les frais.

Plus profonde, elle porte sur les valeurs qui fondent notre existence collective et nos institutions publiques.

Elle touche à la façon de faire de la politique ainsi qu'au statut de ceux qui la font.

La confiance qui est en cause ici - et que les citoyens jugent brisée - renvoie au terme anglais «trust».

Cette confiance-là naît dans l'identification chez autrui de valeurs et de principes partagés.

Elle pointe vers l'appartenance à une communauté de sens, de discours, de destin.

Elle répond à la parole donnée.

Par contraste, le terme anglais «confidence» - qu'on traduit également par «confiance» - concerne la relation contractuelle qui met à l'honneur le bon technicien comme le bon gestionnaire.

Dans ce cadre, l'expertise (du plombier, du comptable ou du chirurgien) prime sur l'éthique de la personne dont on attend d'abord le respect des termes du contrat. »

Mon analyse, c'est que la crise de confiance française tient à ces deux acceptions du mot « confiance » : ce que les anglais nomment « trust », qui tient aux valeurs, et ce qu'ils nomment « confidence », qui tient aux résultats des politiques publiques.

Les valeurs, d'abord.

Chaque nation a sa propre conception d'elle-même. Culturelle, basée sur la langue, religieuse – le congrès des Etats Unis a réaffirmé en 2011 que la devise américaine était « In God we trust », et non « E pluribus unum », ou encore purement géographique. La France, c'est autre chose. Une idée partagée, à vocation universelle, et qui a trouvé sa traduction dans une valeur, la valeur clé de notre République, qui est celle de la laïcité. Et c'est peu de dire que la laïcité, au cours de ces 15 dernières années, a été malmenée.

Malmenée doublement :

- par des tenants d'une identité nationale basée sur la culture, qui trouvent leur illustration caricaturale dans la théorie du Grand remplacement, mais dont on peut dire sans exagérer qu'elle a infusé dans des franges beaucoup plus larges du spectre politique.
- mais malmenée aussi par des tenants d'une lecture soi-disant moderne de la laïcité, qui dans un mélange intellectuel indigent, fondé sur une dénonciation quasi-maladive de la France, une relecture moralisatrice de l'Histoire à sens unique, et une conception parfois électoraliste de débats qui devraient nous élever, ont contribué à affaiblir la laïcité, qui est notre bien commun le plus précieux.

Mais la laïcité a été malmenée aussi, il faut le reconnaître, par une certaine paresse intellectuelle, et j'en prends ma part, qui nous a transformés en spectateurs de joutes politico-médiatiques stériles.

Je suis de ceux qui pensent que les atermoiements sur la question laïque sont au cœur de la perte de confiance des Français envers la France.

Et je suis de ceux qui ne se résignent pas à ce que les débats opposent des attitudes caricaturales, qui consistent soit à abandonner ce qui fait le ciment de la France, soit à forcer le trait, au risque de blesser, là où la subtilité, la finesse des arguments doivent être de mise.

Je vous le dis ici, non pour développer ce sujet autant qu'il le devrait, car ce n'est pas l'objet de notre rencontre.

Mais pour l'introduire, car j'entends bien que l'Assemblée nationale prenne toute sa part dans ce débat qui s'annonce.

Parce que c'est à l'Assemblée qu'a été votée la loi de 1905, et parce que l'Assemblée ne saurait être absente d'un débat qui porte sur le sens même de notre projet national.

Je m'exprimerai moi-même plus spécifiquement prochainement sur ces questions.

Avec mon style, qui n'est pas celui de la provocation inutile. Mais avec mes convictions, qui sont profondément laïques.

Et avec la certitude chevillée au corps que la laïcité offre des libertés auxquelles chacun a droit : Le droit de ne pas croire, comme le droit de croire.

Et également – et cela n’est pas assez dit, pas assez affirmé, alors que c’est fondamental : le droit de croire et de pratiquer comme on le choisit.

Je ne suis pas de ceux qui disent qu’il y a dans notre pays un « problème musulman ».

Mais je ne suis pas non plus de ceux qui disent que l’islam est une chance pour la France – pas plus qu’aucune autre religion.

Ce sont les Françaises et les Français qui sont une chance pour la France, quelles que soient leurs croyances, leurs origines, leurs racines.

Je suis de ceux qui disent qu’en France, la laïcité est une chance pour toutes les religions.

Et donc une chance pour l’islam, parce qu’elle garantit que la foi est bien le résultat d’un choix personnel, d’un parcours spirituel intime, et non la conséquence de pressions sociales, quelles qu’elles soient.

Ce n’est pas en combattant l’islam que la France réaffirmera sa dimension laïque.

Mais c’est en accompagnant l’islam, comme elle l’a fait en 1905 avec le catholicisme, dans sa transition laïque, qui reste à faire souvent, que la France assurera à chacun de ses concitoyens la place à laquelle il a droit.

Oui, c’est en menant le combat des idées, en ne cédant pas aux provocations d’aucune sorte que la France retrouvera confiance en elle-même.

Invertissons notre manière de voir et de dire les choses.

Quand des élus, pour de sombres raisons électoralistes, décident de contourner la loi pour installer des crèches dans leurs collectivités, cessons de ne leur opposer que des décisions du conseil d’Etat.

Disons leur surtout, et disons aux croyants qu’ils s’imaginent satisfaire, qu’une crèche est un acte de foi parfaitement respectable dès lors qu’il est d’ordre privé, dès lors que l’installation est réalisée chez soi, ou dans un édifice religieux, et non prise en charge par la puissance publique et utilisée dans une perspective politique.

Utiliser ce que certains considèrent comme sacré à des fins politiques, lui faire quitter la sphère privée pour l'imposer dans l'espace public, c'est en réalité le désacraliser !

Et les règles dont nous nous sommes dotés, les interdits que nous avons construits visent avant tout à cela : à garantir que le sacré – ou ce que les fidèles considèrent comme tel - le demeure. Et garantir que les actes de foi soient le fruit de la volonté des croyants.

Et il en va de même pour toutes les religions, et sur tous les sujets.

C'est pour cela que l'Etat est neutre : sa neutralité, c'est la garantie du respect.

Du respect des athées, qui n'ont pas à se voir imposer des dogmes religieux.

Du respect des croyants, dont la croyance n'a de sens que si elle est choisie, consentie.

Rétablir la confiance, c'est déjà reconnaître que notre pays a vécu, pendant 15 ans, dans une accumulation de dénis : et d'abord sur le terrain des idées, en laissant s'organiser la confrontation stérile entre des tenants de l'idéologie du déclin français, et des intellectuels qui ont refusé de regarder la réalité en face, et sont passés à côté des doutes exprimés par les Français sur eux-mêmes.

Rétablir la confiance, ce sera de sortir de ces dénis et d'assumer un vrai débat sur la question laïque, avec une double obsession : assurer à chacun les conditions dignes de la pratique du culte de son choix, et ne rien lâcher sur la spécificité laïque de la France, parce que la France, c'est la laïcité.

Rétablir la confiance, c'est aussi reconnaître l'aveuglement de responsables politiques devant la perte de confiance globale, générale, du pays envers la classe politique, et notamment envers les parlementaires.

Ou encore, lorsque la conscience était là, l'incapacité à mettre en œuvre les actes que cela supposait.

Rétablir la confiance, ce sera d'agir vraiment sur ces sujets. Et nous agissons, vraiment.

La défiance se nourrit du soupçon, la défiance se nourrit du sentiment d'illégitimité des responsables politiques.

Le soupçon a eu pour origines des affaires judiciaires auxquelles on a tenté, souvent à contre temps, et en tout cas trop tard, de donner des suites législatives.

Combien de lois de moralisations votées depuis les années 90, sans que soient traitées réellement les questions qu'elles posaient ? Combien de demi-mesures ?

Eh bien le Parlement a voté, dès le mois d'août, une loi qui répond radicalement à des sujets qui alimentaient l'antiparlementarisme depuis des années : suppression de la réserve parlementaire, fin des emplois familiaux, interdiction de candidature pour des personnes condamnées et systématisation de l'inéligibilité pour les délits incompatibles avec le rôle de représentant du peuple, contrôle des frais de mandats...

Permettez-moi sur ce dernier sujet de préciser les choses, parce que certains jugements sur la réforme me semblent particulièrement injustes, voire malveillants. Encore l'effet 140 caractères...

Nous avons, en six mois, défini une liste de dépenses éligibles aux frais de mandats, et une liste de dépenses interdites. C'est inédit.

Nous avons, en six mois, défini les conditions de traçabilité de ces dépenses, qui doivent faire l'objet d'un classement comptable pour lequel les députés pourront s'adjoindre les compétences d'un cabinet spécialisé, comme le font les professions libérales. C'est inédit.

Nous avons, en six mois, défini les conditions dans lesquelles seront contrôlés chaque année des députés tirés au sort, chaque député étant certain d'être contrôlé au moins une fois dans la législature. C'est inédit.

Et nous avons prévu une clause d'adaptation du dispositif chaque année au minimum, afin de renforcer son efficacité en tenant compte de l'expérience. C'est aussi inédit.

Nous avons, en six mois, non pas réglé toutes les questions. Mais nous nous sommes dotés d'un dispositif évolutif, qui permettra en temps réel d'aller vers le contrôle strict des frais de mandats.

L'illégitimité des responsables politiques tient souvent au fait que les citoyens perçoivent une propension à imposer à tous des réformes dont celles et ceux qui les votaient s'exonéraient dans le même temps.

Combien de réformes des retraites adoptées par l'assemblée nationale sans qu'ait été remis en cause le régime spécial des députés ?

J'ai été élu pour la première fois en 2007. Nous avons été amenés à voter en 2008 une réforme des retraites. A cette occasion, sont réapparues des critiques déjà entendues lors de la réforme de 1996, qui dénonçaient le régime spécial des députés. Pour y répondre, la majorité de l'époque a proposé de reformer ce régime, en diminuant de moitié les avantages, restant ainsi au milieu du gué. J'avais été le seul membre du bureau de l'Assemblée à m'opposer à la réforme, parce qu'elle ne faisait pas rentrer les parlementaires dans le droit commun.

Eh bien le 2 août de cette année, le bureau de l'Assemblée nationale a enfin adopté le principe d'un alignement total sur le régime de la fonction publique : et la mesure sera opérationnelle dans deux semaines, le 1^{er} janvier.

De même, l'allocation de retour à l'emploi des députés battus a-t-elle été alignée sur le dispositif de Pôle Emploi.

Est-ce que cela suffira pour rétablir la confiance ? Non, probablement. Mais nous avons une ambition, et croyez-moi, elle ne nous lâchera pas : celle d'extirper les racines de la défiance en tenant compte de l'expérience, des dérives constatées, et en faisant tout pour les rendre impossibles.

Mais renouer la confiance, ce n'est pas simplement combattre les sources de la défiance. C'est aussi retrouver du crédit, au travers de décisions, et au travers de résultats.

Le rôle du Parlement, c'est de débattre ET de décider. Trop souvent, on se concentre sur le premier terme de la proposition. Et trop souvent, la décision intervient tellement tard, tellement édulcorée, qu'elle ne peut pas donner de résultats au cours d'un mandat. Et cela aboutit à discréditer le politique, à discréditer la politique.

A qui fera-t-on croire qu'on légifère mieux aujourd'hui qu'il y a 30 ans ? A qui fera-t-on croire que la multiplication des amendements d'empêchement, ou de retardement, contribue à l'amélioration de la loi ?

Je connais les cris d'orfraie : on voudrait museler le Parlement ! Vraiment ?

Sur ces sujets, comme sur beaucoup d'autres, tentons d'objectiver les choses.

Pour autoriser l'IVG, en 1974, il aura fallu 36 heures de débat en séance à l'Assemblée.

Pour abolir la peine de mort, en 1981, 16 heures.

Pour adopter le mariage pour tous, en 2013, 136 heures 30 ! Pour l'IVG, 115 amendements ont été examinés. Pour la peine de mort 28, pour le mariage pour tous, 9356.

Alors oui, nous sommes déterminés à réformer la procédure parlementaire. Pour la rendre plus lisible, plus efficace, sans qu'elle perde son caractère démocratique.

Les Français reprochent souvent, à juste titre, à ceux qui votent des lois de ne pas passer assez de temps à en évaluer les effets.

Donner au Parlement son rôle d'évaluation, c'est repenser le temps parlementaire, et nous le ferons.

C'est le sens d'un des sept chantiers que j'ai lancés à l'Assemblée nationale : ils associent tous les groupes politiques, et ils se dérouleront sur l'ensemble de la législature.

Tous les six mois, des propositions émises, suivies de réformes engagées et menées à leur terme.

Un travail sans doute peu médiatique, parfois ingrat, mais qui vise un objectif : recréer les conditions de la confiance.

J'ai lancé ces chantiers en septembre, nous avons tenu hier la première conférence des réformes, avec un premier rapport d'étape. En janvier, le bureau de l'Assemblée prendra les premières décisions.

Et les propositions de nature constitutionnelle formulées hier alimenteront la réforme de la constitution annoncée par le Président de la République.

Et parmi les réformes annoncées par le Président, validées par les Français lors des élections du printemps dernier, il y a la réduction du nombre de parlementaires.

Là encore, il s'agit, comme quand on a supprimé le cumul des mandats, de réformes attendues par les citoyens.

Mais il ne suffit pas de les mener ces réformes : il faut en tirer toutes les conséquences.

L'une des sources des dysfonctionnements de l'assemblée tient dans l'absence d'anticipation.

Trop souvent, les députés ont voté des réformes de la vie politique sans que l'assemblée en anticipe les effets.

Et sur la confiance, cela a des conséquences terribles : parce qu'on délivre la promesse, mais qu'on ne se donne pas les moyens qu'elle produise ses effets.

Et on déçoit. Et on désespère.

Notre assemblée élue en 2017 est la première assemblée du non cumul. Cela signifie dans les faits moins de moyens pour les députés par rapport à leurs prédécesseurs qui cumulaient les mandats et bénéficiaient de plus de collaborateurs, de plus de moyens d'action. Cela signifie aussi plus de présence des députés au Parlement qu'auparavant. Cela signifie un nombre de jours passés à Paris plus important également, ce qui pose des questions matérielles.

Nous sommes également une Assemblée de l'ère du numérique. Un numérique qui ne représente pas seulement des dangers démocratiques – j'en ai dit quelques-uns tout à l'heure – mais qui représente également des opportunités d'échanges, de consultation en ligne, d'appels à contribution, à témoignages, à expertise.

Tout cela, toutes ces évolutions – le non cumul, la démocratie numérique - étaient prévisibles.

Mais rien de cela n'a été anticipé.

Moi, ma responsabilité c'est de préparer l'assemblée de 2022 : une assemblée de 400 membres, une assemblée plus forte dans l'équilibre des pouvoirs,

une assemblée aux responsabilités plus importantes en termes d'évaluation, une Assemblée qui pratique le dialogue citoyen.

Une assemblée qui, dans son fonctionnement, aura réduit les facteurs de défiance.

Améliorer ce qui peut l'être dès aujourd'hui.

Préparer le fonctionnement de la nouvelle Assemblée nationale, la rendre opérationnelle dès 2022.

Voilà ma feuille de route.

Si j'ai choisi de vous parler de cela ce soir, c'est parce que je pense qu'il y a peu d'occasions de présenter, en prenant le temps, la philosophie de l'action qui est la nôtre, qui est la mienne, en tant que président de l'Assemblée.

Je ne prétends bien évidemment pas avoir fait le tour de la question de la confiance en politique.

Les dimensions de la question sont tellement larges.

Et les défis sont tellement nombreux.

Je ne vous ai pas notamment parlé des politiques publiques : je pourrais le faire, mais nous ne sommes pas dans une réunion partisane ou électorale, et je ne doute pas que vous trouverez des interlocuteurs gouvernementaux pour exposer devant vous leur conception de leur action. Pour les fréquenter quotidiennement, je puis vous confirmer qu'eux aussi ont pour obsession d'obtenir des résultats, par des réformes audacieuses, qui brisent les tabous anciens de droite, comme les tabous anciens de gauche, et donc, in fine pour rétablir la confiance dans l'action politique.

Mais chacun à sa place.

Et en tant que Président de l'Assemblée nationale, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous expliquer comment je conçois la mienne, et ce qui m'anime dans cette tâche passionnante dont je mesure l'enjeu, et dont je serais très heureux de pouvoir discuter avec vous de vive-voix.

Parce que la confiance, c'est aussi, c'est même peut-être avant tout, par le dialogue qu'elle se renouera le plus sûrement.



Philippe Foussier, Grand Maître du Grand Orient de France, lors de son intervention.

Intervention de Philippe Foussier, *Grand Maître du Grand Orient de France*

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur le sénateur Frassa, président de la Fraternelle parlementaire, Mesdames et Messieurs, mes Frères, mes Sœurs,

Monsieur le Président, nous vous remercions de votre contribution à notre réflexion collective car nous sommes inquiets de l'état de notre démocratie.

Certains commentateurs, entre les deux tours de l'élection présidentielle, nous ont expliqué que ce quinquennat était celui de la « dernière chance » avant que la menace de l'extrême droite ne finisse par s'imposer. Nous espérons qu'ils ont tort de nous prédire de si sombres perspectives, mais nous n'en avons pas pour autant la certitude.

Vous l'avez relevé, Monsieur le Président, lors des dernières élections législatives, l'abstention a été plus importante que la participation. Vous l'avez dit également, l'électorat du Front national est celui qui est le plus proche de la moyenne sociologique des Français. Le danger populiste gagne notre démocratie, les crispations identitaires sont croissantes, la laïcité est malmenée quand elle n'est pas l'objet d'atermoiements de la part des responsables publics, au plan local comme national. Sur tous ces constats, les francs-maçons du Grand Orient de France vous rejoignent bien volontiers, hélas.

Il y a donc en effet une certaine urgence à restaurer la confiance car on ne peut durablement se satisfaire d'une démocratie qui voit la moitié de nos concitoyens ne pas participer à son fonctionnement et 10,6 millions d'entre eux voter en faveur de l'extrême droite.

Mais s'agissant de ce dernier phénomène, plus de 30 ans après l'apparition ou plutôt la réapparition de l'extrême droite dans le paysage politique, quand s'emploiera-t-on donc sérieusement à traiter cette question à la racine ? Quand les responsables publics s'empareront-ils de cette question en répondant concrètement - avec des réponses républicaines et humanistes - aux préoccupations exprimées par ces électeurs, dont l'immense majorité ne défend pas l'instauration d'un régime d'extrême droite en France mais affirme une exaspération, une colère, une résignation vis-à-vis d'un « système » politique qui engendre tant

de rejet, depuis tant d'années. Quand les responsables publics s'attacheront-ils véritablement à endiguer et à tarir l'aspiration au vote pour l'extrême droite ? On finirait parfois par croire que la progression persistante de ce courant participe finalement d'un « jeu » politique admis.

Nous le savons, vous le savez, les responsables publics ont un devoir d'exemplarité. Ne serait-ce que parce qu'on ne peut demander à un peuple d'être vertueux et de respecter les lois quand certains de ses dirigeants d'en affranchissent. Les « affaires » se succèdent, conduisant régulièrement des ministres à démissionner -5 pendant le précédent quinquennat, 4 depuis le printemps dernier- et le dégoût des citoyens pour la chose publique se raffermir dans une sorte d'inexorable logique. Quand prendra-t-elle fin ? C'est la « classe politique » qui dispose de la réponse et elle seule. Est-elle consciente de la responsabilité qu'elle prend devant les citoyens ? Il n'y aura restauration de la confiance et de la crédibilité qu'au prix d'une profonde remise en cause de certaines pratiques. Car ce qui a pu être admis à certaines périodes de notre histoire ne l'est plus quand, de surcroît, la politique semble ne plus avoir prise sur la réalité. Celle que vivent nos concitoyens, qui aspirent pour une immense majorité d'entre eux à vivre dignement et attendent qu'on réponde à leurs préoccupations concrètes en matière d'emploi, de logement, de pouvoir d'achat. Les besoins essentiels.

Beaucoup se demandent à quoi sert le politique alors qu'il abdique de manière croissante devant d'autres pouvoirs : celui de la finance, celui de la technocratie, celui des forces religieuses, notamment intégristes, celui des médias, celui des minorités activistes... Et on pourrait en citer bien d'autres, notamment quand la « mondialisation » et la construction européenne servent de dérivatifs utiles pour justifier l'inaction ou la pseudo-contrainte à l'inaction.

Pour retrouver sa crédibilité, le politique doit aussi retrouver sa capacité à agir sur le réel. Qu'il reprenne enfin le pouvoir ! Non pas parce que nous serions nostalgiques d'un supposé âge d'or de la politique ou de régimes autoritaires, bien au contraire ! Si nous vous avons invité, vous, comme votre homologue du Sénat bientôt, c'est aussi parce que nous souhaiterions que le pouvoir parlementaire, législatif, retrouve sa capacité à peser davantage face à l'exécutif dans une V^e République dont on sait sur quels déséquilibres elle repose.

Une autre raison pour laquelle nous aspirons à ce que le politique reprenne le pouvoir et ne cesse d'abdiquer devant les autres, c'est parce qu'il est le seul à incarner l'intérêt général. Il est le seul légitime pour arbitrer entre les intérêts particuliers, qui peuvent au demeurant être respectables. Or nous voyons bien

que cet intérêt général recule à la faveur du retrait du politique. Les intérêts particuliers s'affrontent de plus en plus dans des surenchères préjudiciables à l'harmonie sociale et à la paix civile, la communautarisation de la société gagne du terrain, pas seulement en terme de religion d'ailleurs.

Parce que nous sommes ardemment républicains, passionnément mais rationnellement attachés à cette République dont nous savons combien il a fallu de combats dans notre histoire pour l'instaurer face à tous ses ennemis et adversaires, qui relèvent d'ailleurs la tête, nous souhaitons que ceux qui dirigent la République, ceux qui ont l'honneur de pouvoir incarner l'autorité publique, s'en montrent dignes et attestent qu'en effet notre devise –Liberté, Égalité, Fraternité– n'est pas qu'une incantation vertueuse mais finalement désincarnée. La promesse républicaine doit être réalisée et seuls les responsables publics ont la légitimité pour l'accomplir. Nous les y aiderons parce que nous sommes des citoyens conscients de leurs droits et devoirs mais nous n'avons ni la capacité ni précisément la légitimité pour nous substituer à eux.

Merci, Monsieur le Président, de votre participation constructive à nos travaux et puissiez-vous, en effet, contribuer à la restauration de la confiance dans la chose publique et en notre République.

liberté

égalité

fraternité



solidarité

G O D F
16 rue Cadet
75009 PARIS
www.godf.org

laïcité